

Transport de tubes en triple emballage

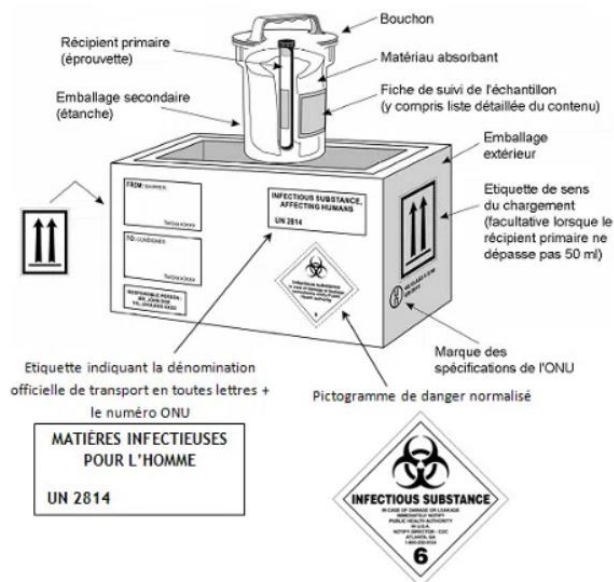
Catégorie A numéro UN2814

- Echantillons biologiques de patients provenant d'un patient suspect ou confirmé d'infection avec un microorganisme de groupe 4
- Cultures bactériennes ou virales d'agents biologiques de groupes 3 et 4

- ✓ Instruction d'emballage P620
- ✓ **Emballage primaire** = tube emballé dans un matériau absorbant (avec ou sans sachet) ①
- ✓ **Emballage secondaire** = container rigide (biojarre) ②
- ✓ **Emballage tertiaire** = emballage extérieur rigide (boîte en carton), étiquetage indiquant UN2814 et homologation « classe 6.2 » ③



MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME, CATÉGORIE A, UN2814



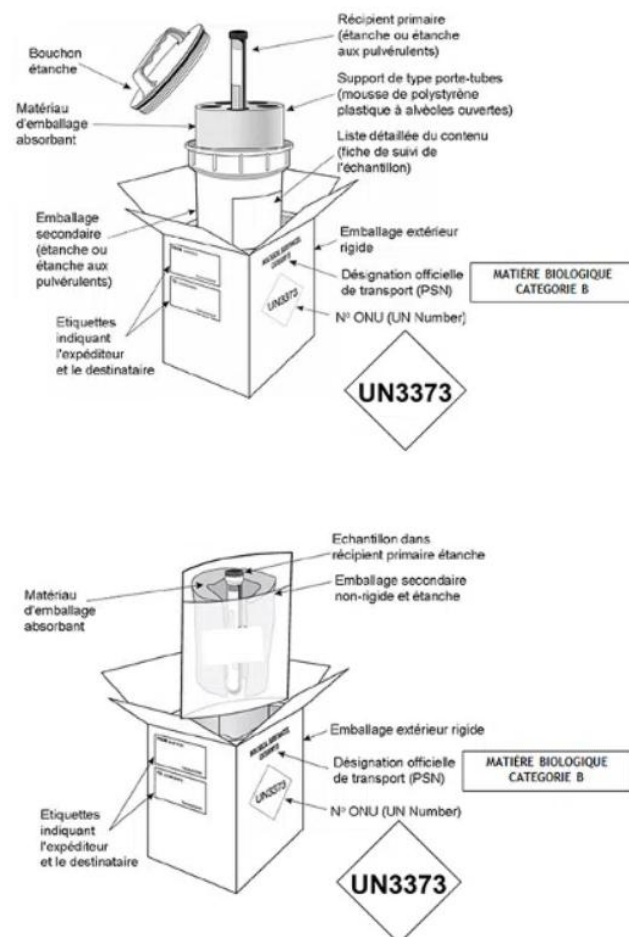
Catégorie B numéro UN3373

- Echantillons biologiques de patients infectés par un microorganisme de groupe 3

- ✓ Instruction d'emballage P650
- ✓ **Emballage primaire** = tube emballé dans un matériau absorbant (avec ou sans sachet)
- ✓ **Emballage secondaire** = container rigide (biojarre) ou sachet kPa étanche non rigide ②
- ✓ **Emballage tertiaire** = emballage extérieur rigide (boîte en carton), étiquetage indiquant UN 3373 ③



MATIÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B, UN 3373



Préparation d'un envoi en triple emballage

Réalisation du prélèvement

- ✓ Décontaminer le tube dans un plateau :
 - Pulvériser avec solution d'eau de javel et respecter temps de contact de 15 min
Ou pulvériser avec toute autre solution détergente-désinfectante revendiquant une virucidie basée sur la norme EN 14476+ A2 et respecter impérativement le temps de contact recommandé selon le produit utilisé (5 min pour Oxyvir acti®)
 - Récupérer le tube avec des gants, essuyer le résidu de solution
- ✓ Mettre une étiquette sur le tube lorsque celui-ci est bien sec
- ✓ Mettre le prélèvement dans l'emballage secondaire
- ✓ Mettre la feuille d'examen étiquetée entre l'emballage secondaire et l'emballage tertiaire
- ✓ Retirer les gants puis réaliser une friction hydroalcoolique minutieuse
- ✓ Fermer correctement l'emballage tertiaire
- ✓ Accrocher la 2^e feuille d'examen étiquetée à l'extérieur de l'emballage tertiaire
- ✓ Acheminer le prélèvement avec transporteur habilité

Bon de demande d'examen en double exemplaire avec la liste du contenu de la boîte

- ✓ 1 exemplaire placé entre emballages secondaire et tertiaire
- ✓ 1 exemplaire à l'extérieur de la boîte

Il est impératif de bien préciser ce qui est mis en emballage :

- précisions sur la nature de l'échantillon et la localisation du prélèvement
- renseignements cliniques exhaustifs et pertinents pour une meilleure interprétation des résultats biologiques

L'emballage extérieur doit comporter les informations suivantes :

- ✓ Le nom et l'adresse de l'expéditeur (ou de son agent) ;
et le numéro de téléphone d'une personne responsable, au courant de l'expédition ;
- ✓ Le nom et l'adresse du destinataire (ou du consignataire) ;
et le numéro de téléphone d'une personne responsable, au courant de la réception
- ✓ Le numéro de l'ONU suivi de la désignation officielle de transport :
ONU 2814 « MATIÈRES INFECTIEUSES POUR L'HOMME »
ONU 3373 « MATIÈRE BIOLOGIQUE CATÉGORIE B » ;
- ✓ Les prescriptions relatives à la température de stockage (facultatif) ;
- ✓ En cas d'utilisation de carboglace ou d'azote liquide : le nom scientifique du réfrigérant, le numéro de l'ONU qui convient, et la quantité nette.

Remarque concernant les transports de produits biologiques à température dirigée :

Le réfrigérant est placé à l'extérieur de l'emballage secondaire étanche, dans un emballage tertiaire isolant.

Sources :

[Guide pratique sur l'application du Règlement relatif au Transport des matières infectieuses 2019-2020 - OMS](#)

[Transport de matières infectieuses et agents biologiques du REB - Société Française de Microbiologie](#)